



Certifications professionnelles

LE NOUVEAU SYSTÈME CHANGE LES PRATIQUES DES CERTIFICATEURS

Les certifications professionnelles jouent un rôle crucial dans la sécurisation des parcours et la régulation d'un marché de la formation plus ouvert à la concurrence. Pilotée par France compétences, la refonte du système s'appuie sur une gouvernance resserrée, des critères d'enregistrement plus exigeants et restructurés autour de notes de doctrine. Ancrée dans les réalités économiques et articulée en blocs de compétences, l'offre de certification doit être solide et lisible. Elle doit également gagner en réactivité et en agilité.

Pour engager cette transformation, les certificateurs ont besoin de s'appropriier les nouvelles règles et en mesurer l'impact sur leurs ressources en ingénierie et leurs pratiques.



S'APPROPRIER LES NOUVELLES EXIGENCES DU SYSTÈME DE CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

La refonte des certifications professionnelles prévue par la loi du 5 septembre 2018 représente un axe fort de régulation et un levier d'adaptation aux nouveaux défis des compétences. Pilotée par France compétences, elle s'appuie sur des critères d'enregistrement plus exigeants et sur des notes de doctrine.

Catherine Trocquemé

Souvent méconnues du grand public, portées par une offre devenue hétérogène et peu lisible, les certifications professionnelles devaient être restructurées et adaptées. Un chantier stratégique au moment où la réforme cherche à ouvrir l'accès à la formation.

“Avec la libéralisation de l'apprentissage et la désintermédiation du compte personnel de formation, il nous fallait renforcer les exigences du système, le rendre plus lisible et plus proche des besoins de l'économie”, rappelait Mikaël Charbit, directeur des certifications professionnelles au sein de France compétences lors d'une journée organisée par Centre Inffo le 17 octobre dernier. Les certifications professionnelles conditionnent désormais la mobilisation des fonds publics et mutualisés. Elles représentent, avec le respect des critères qualité en vigueur, le garde-fou d'un CPF monétisé et désintermédié via l'application “Mon compte formation” lancée le 21 novembre 2019.

Au-delà de cette fonction de régulation, les certifications professionnelles jouent un rôle-clé pour les branches professionnelles. *“Il s'agit d'un marqueur social et professionnel dans des métiers en manque de reconnaissance et en tension, comme ceux des services à domicile”,* rappelait Michel Fourmeaux, directeur du pôle ingénierie des métiers et des compétences chez Iperia¹, lors d'un colloque organisé par l'Afdet² le 21 novembre dernier.

Enfin, les certifications constituent, pour les actifs, un levier d'employabilité et de reconversion dans une économie aux prises avec la révolution numérique. Face à ces nombreux défis, le système doit être solide, répondre au mieux aux



besoins du marché du travail, produire une offre homogène et, enfin, gagner en réactivité. Engagée depuis le 1^{er} janvier 2019, cette refonte repose sur un cadre juridique consolidé, des notes de doctrine précisant et formalisant des pratiques communes et la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

Des critères plus exigeants

Si aucun objectif quantitatif sur l'offre de certification n'a été fixé, le niveau d'exigence dans l'instruction des dossiers d'enregistrement a été clairement renforcé. Près d'un an après l'entrée en vigueur des nouvelles règles, France compétences enregistre un taux moyen d'acceptation de 55 % pour le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et de seulement 32 % pour le Répertoire spécifique (RS).

Parmi les points de rupture, la nécessité de documenter et de démontrer l'adéquation de la certification aux besoins des entreprises. La note d'intention doit rassembler tous les éléments permettant de prouver son utilité pour le parcours professionnel de l'individu comme l'insertion ou la promotion professionnelle, le niveau de salaire, ou encore des statistiques issues de la Dares, de Pôle emploi ou d'observatoires de branches. Autre champ très regardé par les instructeurs et les membres de la commission certifications de



1. Iperia est l'institut de professionnalisation de la Fédération française des employeurs des ménages (Fepem).

2. Association française pour le développement de l'enseignement technique.



3 QUESTIONS À

Françoise Amat, présidente de la commission certifications de France compétences

“Nous sommes très attentifs à l'utilité de la certification sur le marché du travail”



Lors d'une matinée d'actualité certification, en avril 2019.

À Caen, le 29 novembre 2019, la Fepem a organisé sa conférence annuelle des partenaires du secteur de l'emploi à domicile, avec l'institut Iperia.



Quels sont les objectifs de la refonte des certifications professionnelles ?

Nous avons besoin d'adapter notre système aux évolutions du monde du travail et aux fortes mutations des métiers. Notre offre de certification s'est fortement développée et diversifiée. Au fil du temps, elle est devenue peu lisible. La réforme vise à la mettre en cohérence autour d'un cadre plus structuré et homogène. Les certifications doivent également gagner en agilité et en réactivité. Une liste de métiers émergents est attendue et le découpage, désormais obligatoire, en blocs de compétences

doit apporter davantage de souplesse aux parcours de formation. Enfin, il nous fallait un système plus exigeant en contrepartie d'un accès direct à la formation porté par la nouveau CPF.

Quels sont les principaux points de rupture ?

Certains critères ont été renforcés. Nous sommes ainsi très attentifs à l'utilité de la certification pour les individus sur le marché du travail. Les dossiers doivent être documentés sur ce sujet. Nous sommes également plus exigeants sur la qualité des référentiels et l'ingénierie de certification autour des blocs de compétences.

France compétences a publié des notes de doctrine afin de préciser et d'harmoniser les pratiques.

Quel premier bilan dressez-vous ?

Nous nous réunissons une fois par mois. Le rythme s'accélère. Une petite centaine de dossiers ont été étudiés lors de la dernière session. J'identifie quelques points de vigilance. Les méthodes d'évaluation et de validation des certifications ou de blocs de compétences doivent être adaptées et rigoureuses. Autre axe d'amélioration, la place encore trop réduite de la validation des acquis d'expérience dans les parcours.

Propos recueilli par Catherine Trocquemé

REPÈRES

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE POUR LES MÉTIERS ÉMERGENTS

Face à l'inédite mutation des compétences née de la révolution numérique, le législateur a prévu une procédure simplifiée pour l'enregistrement de certifications liées à des métiers émergents. Les certificateurs seront dispensés de produire l'analyse du devenir professionnel des titulaires lors du premier enregistrement. France compétences a reçu 72 propositions sur 130 métiers. Sur proposition du comité scientifique de l'instance nationale, une première liste devrait être publiée mi-décembre et une seconde courant janvier.

Le site de France compétences
www.certificationprofessionnelle.fr

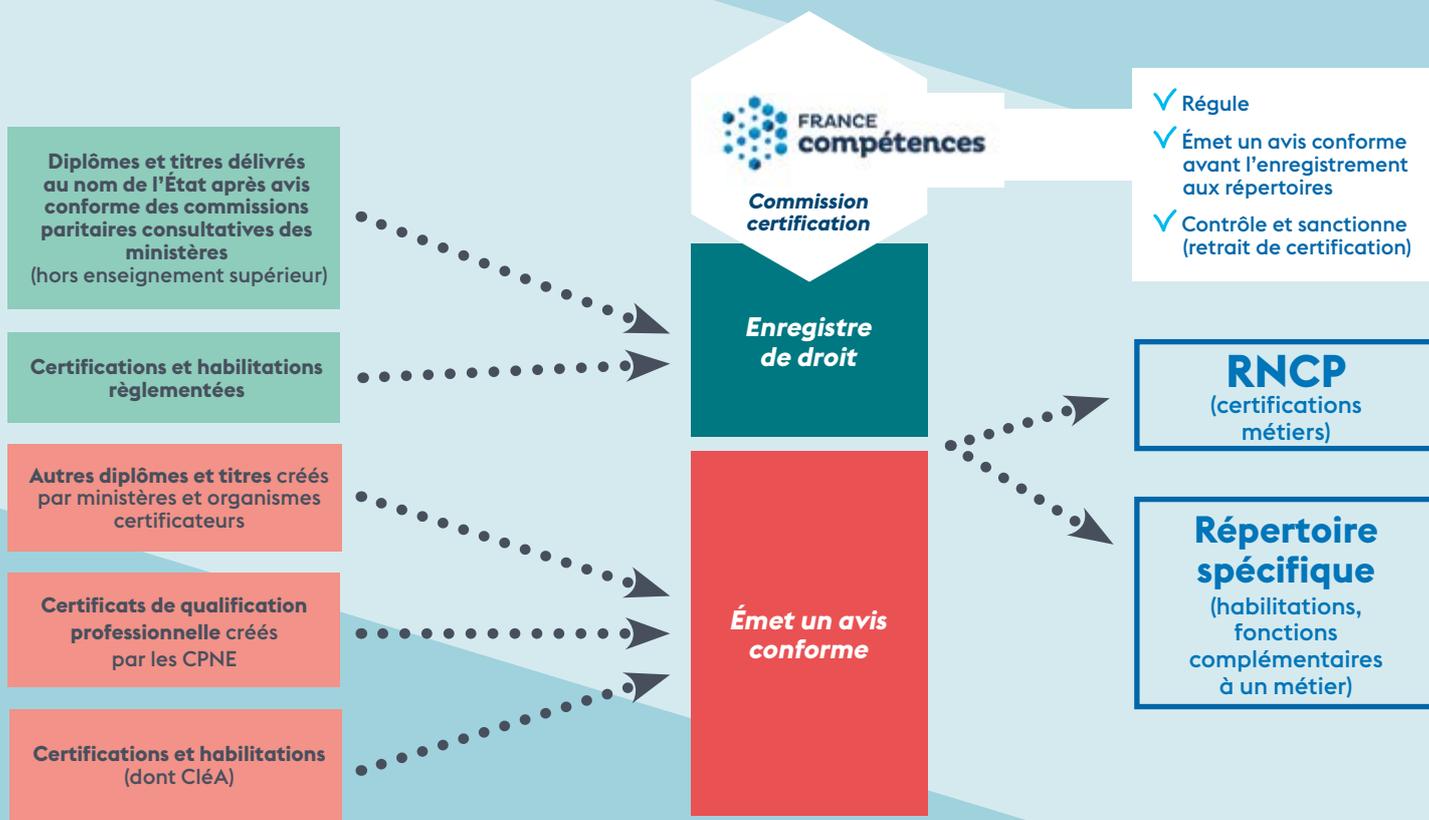
France compétences, la qualité technique des référentiels et la pertinence du découpage, désormais obligatoire, en blocs de compétences. L'exigence en matière de méthodes et de modalités d'évaluation, précisées récemment par France compétences dans une notice, a été également accrue.

Un corpus de doctrines

L'enregistrement d'une certification a été structuré et resserré. Afin d'accompagner les certificateurs et d'homogénéiser leurs pratiques, France compétences a publié un certain nombre de notes de doctrine. *“Nous travaillons sur la transparence et l'harmonisation du système*



LES NOUVELLES RÈGLES D'ENREGISTREMENT DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES



Mikaël Charbit, directeur de la certification professionnelle de France compétences.



●●● *des certifications professionnelles*”, confirme Mikaël Charbit. Ces notes ont pour vocation de formaliser un langage commun et des méthodes harmonisées sur les blocs de compétences en précisant leur définition et leur approche, sur la construction des référentiels ou encore sur l’écriture en compétences. Ce corpus est amené à s’enrichir. On attend ainsi une note sur les niveaux de qualification. L’ambition de transparence se traduit, quant à elle, par la publication des référentiels et du réseau de partenaires du certificateur et par la création de deux logos officiels pour le RNCP et le RS.

Une nouvelle gouvernance

Pour mener à bien cette transformation, la gouvernance des certifications professionnelles a été restructurée. En ce qui concerne les diplômes et titres délivrés par l’État, la réforme donne la main aux partenaires sociaux au sein de Commissions professionnelles consultatives (CPC) resserrées. Un décret du 15 septembre 2019 a ainsi créé 11 CPC au sein desquelles les partenaires sociaux ont désormais la majorité des voix délibératives. La refonte des certifications privées, quant à elle, est engagée au sein de France compétences. Sa direction des certifications instruit les dossiers et travaille sur les notes de doctrine. Son organisation s’est structurée. *“Nos instructeurs se spécialisent par grandes filières économiques”*, précise Mikaël Charbit. Une façon de travailler en plus étroite collaboration avec les opérateurs de compétences dont une des missions est d’appuyer les branches en matière de certifications professionnelles. Les instructeurs émettent un avis et la commission certification qui se réunit chaque mois prend la décision finale. Le nouveau système devrait, à terme, modifier le paysage des certifications professionnelles et change, dès maintenant, les pratiques des certificateurs. ●

REFONTE DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES : UNE NOUVELLE APPROCHE POUR LES CERTIFICATEURS

Plus exigeante et plus resserrée, l'offre de certification est en cours de transformation. Face à l'évolution des critères d'enregistrement et aux nouvelles attentes des autorités de certification, les certificateurs sont amenés à développer leurs compétences en ingénierie et faire des choix stratégiques.

Catherine Trocquemé



Des salariés du Centre national d'enseignement à distance, à Poitiers. Le Cned emploie 2 200 personnes.

Le marché des certifications professionnelles vit une sorte de paradoxe. En les imposant comme une condition d'accès à la plupart des dispositifs financés par les fonds mutualisés et publics, la réforme crée une nouvelle dynamique. Cet appel d'air joue à plein sur le marché grand public ouvert par l'appli Mon compte formation. Plus de 4 000 organismes de formation y étaient présents dès son lancement le 21 novembre dernier. D'autres se préparent à s'y positionner et étoffent, pour cela, leur offre certifiante.

Dans le même temps, les mailles du tamis se resserrent. Les critères d'enregistrement se sont structurés et renforcés. Pour les certificateurs, la donne a changé. Les organismes de formation doivent s'approprier les nouvelles règles et mesurer la montée en compétences d'ingénierie nécessaire en s'appuyant sur les notes de doctrine. Les opérateurs de compétences, de leur côté, doivent

“ Tous les acteurs s'engagent dans une transformation de leurs pratiques ”

développer leur expertise afin d'accompagner leurs branches dans la construction et la mise en œuvre de leur stratégie en matière de certifications professionnelles.

Travail d'ingénierie

Sur un marché en pleine croissance, tous les acteurs s'engagent donc dans une transformation de leurs pratiques. En préparant son catalogue dédié au CPF, le Cned¹ a fait l'expérience du nouveau système. À l'occasion du renouvellement de certains de ses titres, l'établissement public de



1. Centre national d'enseignement à distance.

Patrice Omnès, directeur général de l'Opco Mobilités.



France compétences
enregistre un **taux moyen
d'acceptation**
de 55 % pour
le Répertoire national
des certifications
professionnelles (RNCP).

●●● formation à distance a dû revoir sa copie avant de recevoir le sésame de la commission certification. *“Déposer un dossier d'enregistrement exige un travail plus poussé. Pour continuer d'enrichir notre catalogue de parcours certifiants, nous avons donc intégré des ressources en interne”*, expliquait David Bouin, son directeur général adjoint, lors d'une journée organisée par Centre Inffo le 17 octobre dernier.

L'autre axe majeur de la refonte des certifications professionnelles pousse les candidats à affiner l'élaboration technique de leurs référentiels et à renforcer leurs modalités d'évaluation. Les procédures d'habilitation du jury et de contrôle de l'organisation des épreuves seront ainsi regardées de près par les instructeurs et par la commission. Dans les pratiques, *“les modalités d'évaluation doivent se rapprocher au plus près de la situation de travail”*, précise Émilie Crèche, consultante en ingénierie de formation de Centre Inffo.

Thierry Teboul,
directeur général
de l'Afdas.



2. Opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

3. Opérateur de compétences des transports et des services de l'automobile.

Moins d'un an après son déploiement, la refonte des certifications professionnelles livre ses premiers enseignements. Quelques points sensibles ont déjà été identifiés. *“Les certificateurs doivent être particulièrement attentifs à l'exigence renforcée de démontrer et de documenter l'utilité de la certification sur le marché du travail”*, note Valérie Hellouin, consultante senior en ingénierie de formation à Centre Inffo. Il ne faut pas hésiter, si nécessaire, à construire son propre argumentaire en interrogeant directement les entreprises ou les branches professionnelles sur leurs besoins et en s'appuyant sur son écosystème.

Nouvelles opportunités pour les branches

Face à ces évolutions, la question de rejoindre le réseau d'un autre certificateur plutôt que d'investir en interne peut se poser, en fonction de son positionnement et de ses axes de développement sur le marché. Cet arbitrage se heurte encore au manque de transparence et d'homogénéité de ces partenariats.

Autres acteurs-clés sur le marché de la certification, les branches professionnelles se saisissent du nouveau système. La réforme leur donne davantage de prérogatives en matière de certification et les incite à adopter une approche en ligne avec leurs filières économiques. Leurs opérateurs de compétences en ont pris acte. À l'Afdas² comme au sein de l'Opco Mobilités³, des commissions transversales se mettent en place. *“Nous avons une équipe dédiée à la certification au sein d'un pôle intersectoriel”*, confirme Thierry Teboul, directeur général de l'Afdas. Pour Patrice Omnès, directeur général de l'Opco Mobilités, *“la commission interbranches dédiée à la certification travaille en lien étroit avec les observatoires. C'est une condition essentielle pour garantir la pertinence de nos projets”*. C'est l'offre de services des Opco. ●